

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 3, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La Guerre Russo-Japonaise

Une dépêche de Copenhague annonce que la Russie aurait obtenu de la maison Rothschild un emprunt de 6.250.000 Livres sterling. Comme garantie, cette maison aurait le contrôle sur le tabac en Russie; la maison Rothschild aurait également demandé et obtenu que des mesures légales fussent prises pour améliorer le sort des Israélites en Russie; les dispositions conciliantes du nouveau ministre de l'Intérieur seraient le premier résultat de l'engagement pris.

En même temps, une autre dépêche de source japonaise, celle-là, assure que le Japon n'a pas encore décidé de nouveaux emprunts pour cette année financière et que la Diète n'examinera qu'en novembre prochain l'éventualité d'emprunts futurs pour l'exercice suivant.

Immédiatement, on se livre à des remarques plus ou moins justifiées et l'on insiste sur la différence qui paraît exister dans les finances des deux pays en guerre.

La Russie, dit-on, est épuisée par cette campagne et les pessimistes vont jusqu'à affirmer qu'il lui sera impossible, économiquement, de tenir tête à ses adversaires.

On paraît oublier que de tout temps la Russie a contracté des emprunts.

On oublie aussi que la guerre jusqu'à présent n'a pas coûté à la Russie autant qu'on veut bien l'insinuer. Les gens bien renseignés — ou simplement ceux qui connaissent un peu les ressources de chaque pays — savent en effet que le théâtre des opérations actuelles est loin d'être une contrée peu fertile et peu riche.

L'armée russe a pu vivre jusqu'à présent, en grande partie sur le pays. Elle y a trouvé des céréales et surtout du bétail en quantité considérable. Karbine est le centre d'une région riche en minoteries, en distilleries de grains et en fabriques de viande conservée.

Avant l'ouverture des hostilités, un service de magasins avait été organisé, mais il l'était d'une façon fort imparfaite et il est permis de supposer qu'à son arrivée sur le théâtre des opérations, le général Kouropatkine a mis de l'ordre dans le service de l'intendance et du ravitaillement, comme il l'a fait dans la disposition des troupes.

Il est probable que jusqu'à présent, le Transsibérien n'a eu que relativement peu à fournir à l'armée russe en Mandchourie.

La situation va probablement changer et il faut s'attendre à voir les dépenses russes augmenter dorénavant très sensiblement.

Les Russes ne doivent pas ignorer. La retraite du général Kouropatkine l'éloigne chaque jour un peu plus, avec sa formidable armée, des pays fertiles qui jusqu'à présent avaient fourni les céréales et les fourrages qui lui étaient nécessaires.

Désormais, il ne trouvera plus le bétail qui assurerait la nourriture des soldats.

Si l'on ajoute, en se fiant aux rapports, que les récoltes ont été mauvaises cette année dans la vallée de Souzari, et que les environs de Moukden ont été saccagés par les mouvements des troupes, on comprendra que les difficultés pécuniaires vont pouvoir commencer pour la Russie.

Mais il ne faut pas oublier que les Japonais, entraînés par Kouropatkine vont entrer dans un pays dépourvu de tout, épuisé par le passage et le séjour d'une nombreuse armée et c'est là, une des grandes préoccupations du haut commandement japonais. Or les deux armées augmentent chaque jour leurs effectifs et les embarras que nous signalons, grandiront donc progressivement et parallèlement.

La situation deviendra donc la même peu à peu pour les armées et aucune des deux ne pourra se vanter d'opérer dans de meilleures conditions, c'est-à-dire plus économiquement.

Catéchisme et Libéralisme

Parmi tous les catéchismes, celui du diocèse de Madrid, que nous fait connaître notre confrère l'Européen, mérite une mention toute spéciale. C'est une pure merveille d'intolérance.

Voici un extrait de l'appendice :

Lorsque les méchants ne jouissaient pas encore de la liberté qu'on leur laisse actuellement, la connaissance de six commandements de l'Eglise seulement était nécessaire. Aujourd'hui il faut leur adjoindre les commandements de l'Eglise suivants :

1. — Tu n'imprimeras point, tu ne liras point, ne propageras point, n'achèteras point de mauvais journaux.
2. — Tu n'appartiendras pas à la franc-maçonnerie.
3. — Tu n'enverras pas tes enfants aux écoles sans dieu.
4. — Tu ne prendras conseil ni d'un médecin juif, ni d'un protestant et tu ne serviras point de juif.

A la page 74 on lit :

Les enfants, la Liberté, l'Egalité et la Fraternité sont-elles opposées aux vertus chrétiennes ?

Réponse. — Oui, elles le sont et surtout dans un esprit faussé à qui ces notions sont inculquées par les ennemis de l'Eglise.

Question. — Quel exemple suivent ceux qui crient : Vive la liberté.

Réponse. — L'exemple de Lucifer qui brandit l'étendard de la liberté. Dieu, dans la Sainte-Ecriture, les compare aux animaux ?

Question. — Qu'est-ce qui fait le fond de la fraternité des athées ?

Réponse. — L'amour des hommes, qu'à cause de cela on nomme philanthropie.

Question. — Quel est le père de la philanthropie ?

Réponse. — Le diable.

Question. — Y a-t-il un certain libéralisme qui soit admissible ?

Réponse. — Non, tout libéralisme est un péché mortel et essentiellement antichrétien.

Et ainsi de suite. Il faudrait tout citer de cet admirable monument d'orthodoxie qu'aurait rêvé de signer notre Merry del Val. Mais ne faut-il pas remercier ceux qui répugnent à voler leur fanatisme sous le masque démocratique ?

Mauvais Farceurs

Les mystificateurs sont des gens qu'il nous faut estimer, dans une certaine mesure, car ils contribuent à la gaieté de l'existence, tant qu'ils se bornent à exercer leurs talents sur d'autres que nous.

J'entends parler des mystificateurs honnêtes, et non pas, par exemple, de feu Tournadre, de Mme Humbert ou de ce Lallemand qui vient de se faire punir, et qui, sous le nom de Karl, se moqua jadis si cruellement de ce pauvre M. Quesnay de Beaurepaire.

Il est vrai que M. Quesnay de Beaurepaire n'avait pas alors une presse excellente, sans quoi on eût généralement reconnu que Karl était un indolent personnage.

Ce fut le contraire qui se produisit. L'ancien magistrat, berné, roulé, dupé, ne recueillit que des railleries chez nos ennemis, et ses amis trouvèrent qu'il avait dépassé les limites permises du ridicule.

Et, pourtant, il y a eu pis que cela. On vient de publier un livre sur M. de Falloux. Or, j'ai vu autrefois passer en correctionnelle un garçon jardinier qui avait fait croire à une vieille demoiselle riche que M. de Falloux, qu'il lui avait montré entrant à l'église, et qu'elle ne connaissait pas, était le comte de Chambord.

— Mais il est mort ! dit-elle.

— Pas du tout ! On a annoncé sa mort pour lui permettre de rentrer en France secrètement. Et il va monter prochainement sur le trône.

La vieille demoiselle avança de grosses sommes pour la cause royale.

le, jusqu'au jour où l'ingénieur jardinier fut convaincu de mensonge et condamné en conséquence.

La crédulité des dupes est si tenace qu'à l'audience même la malheureuse ne voulait pas croire à la mort du comte de Chambord.

Plus forte encore est l'histoire que racontait ces jours derniers un journal belge.

Une vieille dame pieuse avait une jeune bonne, nommée Justine Fontignies, qui parvint à lui escroquer dix mille francs, au moyen de lettres écrites par le bon Dieu, la Vierge, saint Joseph, saint Antoine ou même par le petit Jésus.

Le Père Eternel avait besoin d'argent pour la construction d'églises, puis, à la réception des fonds, répondait qu'il avait versé des « larmes de sang ». Dans une de ses lettres, la Sainte Vierge impute le retard de sa réponse à une affreuse... migraine, et ajoute en post-scriptum : « Ne faites pas attention à la mauvaise écriture, j'ai... mal au bras !!! »

Argent, linges, bijoux, tout prenait le chemin du ciel, et la pauvre vieille écrivait gravement à ses célestes quémandeurs.

Et qui mieux est, l'excellente Justine, qui la tenait sequestrée, lui faisait faire les gros ouvrages par mortification !

Tout à une fin, cependant, et cette bonne pas banale, fut condamnée à dix-sept mois de prison et 250 francs d'amende.

Karl a été mieux partagé encore, mais il est probable qu'il se serait fort bien passé de cet avantage.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les Pertes des deux Armées

Le correspondant du Standard auprès de la première armée japonaise télégraphie :

« Depuis les batailles de Yalou et de Kitchoo, abstraction faite des opérations devant Port-Arthur, les pertes russes sont évaluées à 50.000 hommes ; celles des Japonais à 35.000. Les malades et disparus de l'armée russe s'élevaient à 30.000 ; ceux de l'armée japonaise, à 10.000. »

Les Russes ont perdu 160 pièces de canon. D'autre part, les Japonais ont pris à Liao-Yang 10.000 obus, 10 millions de cartouches, 6.000 fusils, 12 canons et 20.000 outils.

Sept généraux russes ont été tués ou blessés et un général japonais a été blessé.

A Port-Arthur

La légation du Japon à Paris communique la note suivante :

« D'après les renseignements reçus de Tokio, aucune jonque battant pavillon français n'a été ni coulée ni saisie, à aucun moment, par les autorités navales japonaises. En ce qui concerne le sort des deux officiers navals français et allemand, les autorités japonaises compétentes ont, sur la demande des ministres de France et d'Allemagne à Tokio, fait toutes les recherches possibles, mais malheureusement sans résultat jusqu'à présent. Quant à l'histoire des valises de M. Hopmann, c'est une pure invention d'un journal publié à Chefoo et qui a été colporté dans la presse européenne. M. Hopmann, regrettant qu'un pareil bruit ait pu courir, a écrit au consul du Japon à Chefoo une longue lettre dans laquelle, après avoir exprimé toute sa gratitude pour le bienveillant accueil qu'il a reçu de la part des autorités navales japonaises à bord du navire de guerre qui l'a conduit de Port-Arthur à Kiao-Cheou, il a déclaré formellement que le bruit de la disparition de ses valises était une pure invention. »

— Mais il est mort ! dit-elle.

— Pas du tout ! On a annoncé sa mort pour lui permettre de rentrer en France secrètement. Et il va monter prochainement sur le trône.

La vieille demoiselle avança de grosses sommes pour la cause royale.

— Mais il est mort ! dit-elle.

— Pas du tout ! On a annoncé sa mort pour lui permettre de rentrer en France secrètement. Et il va monter prochainement sur le trône.

La vieille demoiselle avança de grosses sommes pour la cause royale.

— Mais il est mort ! dit-elle.

— Pas du tout ! On a annoncé sa mort pour lui permettre de rentrer en France secrètement. Et il va monter prochainement sur le trône.

La vieille demoiselle avança de grosses sommes pour la cause royale.

— Mais il est mort ! dit-elle.

torieux de la lutte et à faire les sacrifices nécessaires.

Les gouvernements de provinces se réuniront demain à Tokio.

La Diète sera convoquée vers le 25 novembre.

Dans une conférence qui a eu lieu, hier soir, entre le gouverneur de la Banque du Japon et d'autres gros banquiers, on a décidé de faire la troisième émission de l'emprunt de guerre intérieur de 80 millions de yens aux mêmes conditions que les précédentes.

L'avis officiel de cette émission aura lieu dans quelques jours.

D'après les nouvelles parvenues à Karbine, le général Kuroki paraît vouloir tourner le flanc gauche des Russes et l'armée japonaise semble, de plus, entreprendre une marche en avant contre le centre.

On dit que des troupes japonaises ont été débarquées ces derniers temps et que des transports japonais amènent des vivres à l'embouchure du Yalou ; de là ces vivres sont conduits à Chachedsi au moyen de jonques, puis sont portés par des coolies jusqu'à Feng-Hoang-Tcheng.

On travaille activement à poser des rails entre Feng-Hoang-Tcheng et Chachedsi pour la circulation des voitures traînées par des chevaux.

On dit encore que les Japonais ont établi plusieurs ponts sur le Liao, près de Siao-Beich et améliorent les routes qui longent le fleuve dans la direction du nord.

INFORMATIONS

Le budget de 1905

C'est, selon toute probabilité, le jeudi 3 novembre que s'ouvrira devant la Chambre la discussion du budget de 1905.

La commission du budget, dont le travail est, en effet, très avancé, a l'intention de demander à la Chambre d'inscrire à cette date la discussion.

A l'heure actuelle, la commission du budget a examiné la loi de finances et tous les budgets de dépenses, à l'exception d'un seul, le budget de la guerre. Sur ce dernier, le rapporteur, M. Berteaux, propose une augmentation de 15 millions, portant principalement sur le contingent, plus élevé cette année que les années précédentes. L'utilité de cette augmentation est contestée par plusieurs membres de la commission. Une décision ne sera prise qu'après l'audition, la semaine prochaine, du ministre de la guerre et du ministre des finances.

De l'ensemble des décisions de la commission, il résulte même un déficit de 7 millions environ, auquel on fait provisoirement face à l'aide d'un remaniement des évaluations budgétaires.

Les chiffres définitifs sur lesquels la commission se basera pour boucler le budget ne pourront être arrêtés qu'après le vote du budget de la guerre, c'est-à-dire la semaine prochaine.

On prévoit, enfin, que l'enquête de la commission extra-parlementaire de la marine pourrait bien avoir pour conséquence une augmentation de crédits pour compléter les approvisionnements et relever les effectifs.

En chiffres ronds, le budget de 1905 s'élèvera au minimum de 3 milliards 600 millions.

Commission de la marine

La commission d'enquête a entendu les amiraux Gourdon, Jaureguibery et Ravel. Ils ont été interrogés sur l'état de préparation de l'escadre et sur la discipline à bord. Dans l'après-midi de mardi, la commission a visité les ateliers de la Seyne. Les séances de la commission et les visites ont eu un résultat favorable à l'administration de M. Pelletan.

L'affaire Dautriche

On annonce que le général Dessirier, gouverneur militaire de Paris, qui a terminé l'étude du dossier, a lui transmis par le capitaine Cassel, fera connaître jeudi sa décision sur le cas

des officiers Dautriche, Rollin, Mareschal et François.

On sait que trois solutions sont possibles : Un non-lieu pur et simple ; un non-lieu motivé, les inculpés bénéficiant de l'amnistie votée en faveur de tous les faits connexes à l'affaire Dreyfus, ou enfin un renvoi devant un conseil de guerre.

La laïcisation en Tunisie

Le gouvernement tunisien vient de compléter la mesure prise en 1903, et depuis la rentrée des classes, tous les établissements de garçons sont laïcisés.

Le voyage de M. Chaumié en Algérie

MM. Chaumié et Jonnart, accompagnés de M. Abel Ballu, inspecteur des monuments historiques en Algérie, sont arrivés hier à onze heures à Toulon. Ils ont été reçus à la gare par M. Thomson au nom des députés de l'Algérie, par les capitaines de vaisseau Marin-Darbel et le capitaine de frégate de Keraudren, au nom de l'escadre, par le vice-amiral Gigon, préfet maritime, et le contre-amiral Bellue, chef d'état-major, et par M. Poux-Laville, sous-préfet.

M. Thomson a fait à M. Chaumié des souhaits de bon séjour en Algérie. Le ministre l'a remercié en déclarant qu'il avait la conviction qu'il éprouverait de grandes joies dans son voyage d'études historiques.

Le ministre de l'instruction publique et le gouverneur de l'Algérie ont pris ensuite place dans des voitures qui les ont conduits au port, d'où ils s'embarquèrent sur la *Marseillaise*.

Le ministre va se rendre à Biskra et Batna et traversera la Kabylie en automobile. Le retour par Alger et Toulon aura lieu vers le 18.

Affectations pour les périodes d'exercices

Une circulaire du ministre de la Guerre rappelle que d'après les règlements existants, les réservistes et territoriaux qui en font la demande peuvent être très exceptionnellement autorisés à accomplir leurs périodes d'exercices dans un corps plus voisin de leur résidence que celui qui leur est normalement assigné.

A l'avenir, ajoute le ministre, ces faveurs pourront être accordées dans une mesure plus large et s'appliquer notamment à ceux des réservistes et territoriaux mariés ou veufs avec enfants dont la situation serait particulièrement digne d'intérêt.

Toutefois, les généraux commandant les subdivisions, chargés de statuer sur les demandes, ne devront pas perdre de vue le but des dispositions d'après lesquelles les hommes des différentes catégories de réserve doivent accomplir, en principe, leurs périodes dans leurs corps d'affectation. Les autorisations qu'ils pourront accorder ne devront être, par suite, que restreintes, ne s'appliquant qu'à des cas d'exception justifiés et lorsque le corps d'affectation est stationné dans une garnison réellement éloignée du lieu de résidence.

Un vicaire républicain

M. Pontvianne, curé de la localité, venait de terminer son sermon à l'église de Chamalières (Haute-Loire), lorsque son vicaire, l'abbé Bory, lui succéda à la chaire, et jetant son surplus, cria aux fidèles qu'il était l'objet de persécutions acharnées depuis qu'on le savait républicain. C'est à ses opinions qu'il devait, ajoutait-il, d'être envoyé en disgrâce dans un village perdu dans la montagne.

Faisant allusion au sermon du curé, il invita les paroissiens à ne pas se rendre au pèlerinage de Puy, qui, disait-il, n'était bon qu'à leur soutirer de l'argent. Il protesta enfin contre l'exploitation des fidèles par les prêtres, et termina en criant : « Vive la République ! » Des applaudissements retentirent dans l'église. Le curé a immédiatement prévenu l'évêque et demandé un vicaire dans une localité voisine.

Chine

Le correspondant du Standard à Tien-Tsin télégraphie, le 3 octobre :

Les symptômes inquiétants signalés dans le Nord de la Chine, augmentent par suite de l'état d'esprit des Chinois qui ont des soupçons sur la bonne foi des Japonais.

Ceux-ci discutent déjà, dit-on, le montant de l'indemnité pécuniaire qui devra leur être versée pour la rétrocession de la Mandchourie.

Les Chinois considèrent avec des sentiments hostiles toutes les actions des Nippons ; des placards absolument semblables à ceux publiés en 1900, commencent à paraître dans le Chan-Toung. Ces placards visent également tous les étrangers du Honan et des autres provinces du Nord et du Centre.

Les négociations franco-espagnoles

Les négociations entre la France et l'Espagne sont à la veille d'aboutir.

Il s'agissait d'une part, de reconnaître à l'Espagne la sphère d'influence qu'elle demandait, et d'autre part, de concilier cette concession avec l'œuvre de pénétration pacifique que la France poursuit au Maroc.

Il a été entendu, dans ce but, que l'arrangement conclu et dont le texte restera secret, ne portera ses effets que dans un délai de 15 ans. L'Espagne, qui en août refusait cette clause, y souscrit aujourd'hui.

Par contre, les limites de sa sphère d'influence, sans s'étendre aussi loin que le demandait le projet rédigé cet été par M. San-Pedro, ministre des affaires étrangères, ont été modifiées. Les villes de Tetuan et de Tanger y sont notamment comprises.

Malgré la satisfaction qu'on éprouve à Madrid de ce résultat, on se demande si la clause des quinze ans n'est pas de nature à en diminuer la valeur.

L'ex-empereur d'Annam

On annonce le prochain mariage, à Alger, du prince Ham-Nghi, qui fut empereur d'Annam et vit aujourd'hui, non loin de Paris, en parfait Européen.

Ham-Nghi a trente-trois ans. Il fut empereur d'Annam très jeune, et en 1885 — il avait quatorze ans — fomenta une révolte ; son armée cerna le palais où se trouvait le général de Courcy ; la bataille fut terrible ; le général de Courcy, grâce au secours des soldats du colonel Pernot, fut délivré, Ham-Nghi s'enfuit dans les montagnes du Kouang-Si ; il dirigea contre la France une guerre de partisans. Capturé le 1^{er} novembre 1888, à sept heures du soir, il fut transporté à Saigon et de là à Alger, où, depuis 1889, il est interné sous le nom de prince Ung-Lich. Cet internement est d'ailleurs peu rigoureux. Obligation de résidence serait plus exact, et le ministre des colonies autorise assez aisément l'ex-empereur à voyager en France.

C'est à Alger que Ham-Nghi rencontra Mlle Laloé, fille d'un ancien président à la cour d'appel. Le magistrat opposa d'abord une belle résistance à ce projet d'union, mais il céda devant les larmes de son enfant, une gracieuse et jolie personne de vingt ans, et les instances de l'ancien monarque. Le mariage sera célébré prochainement à Alger.

Ham-Nghi était les semaines passées, à Versailles, où sa fiancée venait voir sa grand-mère. Il fit de la peinture, de la musique, et joua au tennis. Maintenant qu'il va être genre d'un magistrat français, il espère qu'on lui donnera quelque liberté.

L'empereur recevait jusqu'à présent une pension de 30.000 fr. par an. A l'occasion de son mariage, cette pension sera portée à 80.000 fr.

Victime des Rayons X

M. Clarence Dally, un aide de laboratoire de M. Edison, vient de mourir victime des rayons X, après sept années de souffrances, durant lesquelles la science médicale l'a disputé, pour ainsi dire, morceau par morceau à la gangrène.

La manipulation constante de matières fluorescentes par M. Dally lui

avait d'abord produit de l'engourdissement et une sensation de douleur aux mains. Puis un cancer se développa au poignet gauche; en février 1902, plus de cent cinquante fragments de peau furent levés sur ses jambes afin d'en pratiquer la greffe sur ses mains. Mais le mal ne fit qu'empirer. En août, il fallut amputer le bras gauche et ensuite le petit doigt de la main droite, en juin 1903 les trois autres doigts de cette main, puis finalement le bras droit. On lui fit des bras articulés, mais rapidement la gangrène gagna le tronc et M. Dally a succombé après avoir horriblement souffert.

C'était un ancien canonnier de la marine qui, lorsqu'il entra au service de M. Edison, était sain et robuste. M. Edison lui-même avait souffert de ses expériences aux rayons X, mais il avait pu enrayer le mal en apportant les plus grandes précautions dans ses manipulations.

Tirage d'obligations

Paris 5 octobre. — Le numéro 60.081 gagne 100.000 fr.
Le numéro 418.332 gagne 20.000 fr.
Les numéros 220.315 et 318.222 gagnent chacun 10.000 fr.
Les numéros 328.865, 446.655 et 338.907 gagnent chacun 2.500 fr.
Quatorze numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations communales 1880

Le numéro 4.392 gagne 100.000 fr.
Le numéro 197.086 gagne 25.000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 937.395, 409.559, 94.193, 363.613, 572.940, 692.709.
45 numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations communales 1899

Le numéro 181.340 gagne 150.000 fr.
Le numéro 108.940 gagne 5.000 fr.
Vingt numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Communales 1879

Le numéro 386.925 gagne 100.000 fr.
Le numéro 898.574 gagne 25.000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 350.382, 1.963, 207.310, 894.982, 31.895, 806.561.
Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Communales 1891

Le numéro 413.192 gagne 100.000 fr.
Le numéro 903.389 gagne 10.000 fr.
Le numéro 57.986 gagne 5.000 fr.
Vingt numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Petites Nouvelles

— Edison annonce que sa dernière découverte, la batterie électrique d'accumulateurs, sera bientôt complètement à point. Paris aura la primauté des expériences publiques.

— Le bruit court qu'une heure avant l'arrivée du train du Czar à Baranovca, on a arrêté un individu qui aurait posé une bombe sur la voie. Le train qui arrivait, portait le Czar à Odessa.

— On annonce la mort du sculpteur Bartholdi. Parmi ses œuvres principales, on peut citer : la Liberté éclairant le monde qui se dresse à l'entrée de New-York ; le lion de Belfort à Paris, etc.

— La jument Pretty-Polly qui de Londres est amenée à Paris, afin de prendre part au prix du conseil municipal, a été assurée pour la somme de 40.000 livres sterling, soit un million de francs.

— Mardi ont eu lieu à Paris les obsèques de M. Samuel Rousseau, compositeur de musique ; à Lyon ont été célébrées les obsèques civiles de M. Krauss, député du Rhône.

— M. Fagot, sénateur des Ardennes, qui était en villégiature à sa ferme de

Haute-Maison, sur le territoire de Mazernay (Ardennes), vient d'être victime d'un épouvantable accident. Une vache en furie s'est précipitée sur lui et lui a porté de violents coups de cornes. Le sénateur a été projeté à terre à diverses reprises. Plusieurs personnes sont accourues au secours de M. Fagot et ont pu empêcher l'animal d'achever sa victime. M. Fagot est très grièvement blessé.

— L'Institut de France, toutes les compagnies assemblées, a décidé aujourd'hui, en séance trimestrielle, par 46 voix contre 28 d'accepter le legs qui a été fait au musée Condé de Chantilly, par le peintre Jérôme, d'un charpeau de l'empereur Napoléon I^{er}.

REVUE DE LA PRESSE

De l'Humanité :

Le Peuple français affirme qu'il y a en France une majorité de catholiques. C'est bien possible. Il évalue leur nombre à trente millions. Cela se peut encore, bien qu'il faille en rabattre, puisque les évêques eux-mêmes avouent qu'un dixième à peine des catholiques peuvent être comptés comme pratiquants. Mais quand bien même il y en aurait trente-huit millions et demi, tous pratiquants, à quoi cela avance-t-il si la majorité d'entre eux considère la religion comme une affaire privée et non comme une institution d'Etat ?

Or, nous en sommes-là. Quel que soit en France le nombre des catholiques, d'habitude ou pratiquants, il apparaît qu'il existe une majorité pour ôter à la religion son caractère de service public. Quand nous en serons là pour les porcelaines de Sévres, ou pour la régie du tabac que paient seuls, d'ailleurs, les fumeurs, nous en reparlerons.

Du Radical. — De M. Maujan :

« Nous allons causer, au congrès radical de Toulouse, de la séparation des Eglises et de l'Etat ; ce sera même le sujet principal de la conversation. Je suis persuadé que le projet de la commission sera pris pour base de discussion. Il n'est pas douteux que certaines modifications soient demandées, en nombre restreint, il faut l'espérer, car le projet se tient et l'espérance de conciliation qui y régit nous donne entière satisfaction. Il y aura lieu de ne pas se lancer à l'aveuglette dans le système de la fédération appliquée aux associations religieuses. Je comprends à merveille que les socialistes, qui rêvent la reconstitution du monde ouvrier en un immense syndicat, ne se montrent pas opposés à cette idée de voir l'Eglise se transformer en une grande association fédérative ; les radicaux n'ont pas les mêmes raisons. Nous entendons limiter le système à ce qu'il pourra constituer des fédérations diocésaines, et c'est tout. »

Revue de la Presse locale

Du Quercinois, sur Emile Zola :

Que lui manquait-il à cet homme ? Ne possédait-il pas de l'or, ses livres n'avaient-ils pas atteint jusqu'aux tirages considérables, n'était-il pas célèbre — s'il est entendu que la célébrité peut s'acquérir en écrivant des pornographies ? — Que voulait-il encore ?

Comme pour tous les affamés de réclame, il fallait qu'on parlât de lui sans cesse, il fallait que son nom fut dans toutes les bouches et, pour ne pas laisser échapper cette célébrité qu'il sentait chancelante, il se jeta à corps perdu dans l'Affaire.

De la Défense :

On connaît déjà la date de la rentrée des Chambres : c'est le 18 octobre.

La session s'ouvrira certainement par un grand débat politique. Elle sera ensuite prise à peu près toute entière par la discussion du budget et de l'impôt sur le revenu.

Malgré les réclamations de l'extrême-gauche, les questions relatives aux caisses de retraites ouvrières et à la séparation des Eglises et de l'Etat

ne seront certainement pas abordées avant la session ordinaire.

M. Combes franchira-t-il le cap des tempêtes que sera pour lui la rentrée prochaine ? C'est probable.

CHRONIQUE LOCALE

PRIME

à nos nouveaux abonnés

A dater d'aujourd'hui, Tous nos nouveaux abonnés recevront en prime la brochure

GRAVURES EN TAILLE DOUCE

ET

POINTES SÈCHES

Une circulaire de M. Bérard

M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux postes, a adressé la circulaire suivante à ses directeurs départementaux :

Un certain nombre de chambres de commerce, d'associations syndicales et de groupements professionnels ont formulé de très vives réclamations à l'occasion d'opérations commerciales pratiquées par des fonctionnaires, agents et sous-agents des diverses administrations de l'Etat, telles que ventes de vin, alcools, cafés, savons, d'articles de bijouterie et d'horlogerie etc., etc.

L'administration ne saurait admettre que son personnel profite de l'influence et de la considération qui s'attachent à ses fonctions, pour se livrer à des opérations commerciales et pour faire au commerce régulier une concurrence abusive et de nature à lui porter le plus grand préjudice.

Dans le but de mettre un terme aux abus signalés et aux plaintes qu'ils occasionnent, elle vous prie de rappeler d'une manière pressante et énergique aux employés placés sous vos ordres, les interdictions déjà formulées à ce sujet à diverses reprises, notamment par les circulaires des 25 février 1895, 22 mai 1897 et 17 mai 1900, en les informant qu'elle est décidée à sévir très rigoureusement contre les fonctionnaires, agents et sous-agents qui lui seraient représentés comme se livrant, soit directement soit sous le couvert de prête-noms, à des opérations commerciales, incompatibles avec leurs attributions administratives.

Les travailleurs militaires

Le Ministre de la guerre a donné, à la date du 10 septembre, les instructions suivantes sur l'établissement des demandes ayant pour objet :

1° L'obtention des permissions pour des militaires, à l'occasion des travaux agricoles ; 2° L'attribution, dans les mêmes conditions, de travailleurs militaires.

« La question s'est posée de savoir dans quelle forme (papier libre ou papier timbré) doivent être établies les demandes tendant à l'obtention de permissions pour des militaires à l'occasion des travaux agricoles, ainsi que celles ayant pour objet l'attribution, dans les mêmes conditions, de travailleurs militaires.

« La règle diffère suivant qu'il s'agit de l'un ou de l'autre cas. 1° Peuvent être établies sur papier libre, les demandes tendant à l'obtention de congés ou permissions pour des militaires nominativement désignés, lorsqu'elles sont rédigées par leurs parents ou chefs de famille.

2° Doivent être établies sur papier timbré conformément à l'art. 12 de la loi du 13 brumaire an VII, les demandes formées par des cultivateurs, en vue d'obtenir la mise à leur disposition de travailleurs militaires, pour les différents travaux agricoles. »

Ces instructions doivent être connues, aussi bien par les familles des soldats sous les drapeaux que par les cultivateurs qui ont recours à la main-d'œuvre militaire.

CAHORS

Distinction honorifique

Nous apprenons avec un vif plaisir, la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de notre distingué compatriote et ami, M. A. de Monzie, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique, Conseiller général du Lot.

Les nombreux amis que M. A. de Monzie compte à Cahors et dans tout le département, accueilleront avec joie la nouvelle de la haute distinction dont le Gouvernement vient d'honorer notre éminent compatriote, auquel nous sommes heureux d'adresser nos plus vives félicitations.

Les Conseillers généraux

ET LE

PONT DE CABESSUT

(Suite)

Avis de M. E. Pagès-Lechesne

Conseiller général de LUZECH.

Paris, 2 octobre 1904.

Monsieur le Directeur,

Je me rallie, avec joie, au nouveau projet (restauration dans son style, du pont actuel), parce qu'il me paraît donner satisfaction, tout à la fois, aux intérêts et à l'esthétique.

Le Pont de Cabessut

APRÈS LA RÉUNION

Si ceux qui assistaient, dimanche soir, à la réunion du théâtre, y étaient venus dans l'espoir de se faire une opinion ferme en faveur du Pont de la rue de la Liberté, ou contre le projet de la restauration du vieux pont, ce n'est pas l'argumentation de M. Cazes qui eût pu faire ce prodige.

En supposant même que le discours de M. Cazes, propriétaire à Cabessut, ne fut pas le résumé d'articles parus ; en supposant que ses arguments fussent le produit d'une réflexion d'une conviction presque administrative, l'argumentation de M. Cazes parsemée de ci de là de gros chiffres, n'a certainement pas convaincu les auditeurs que la restauration du pont de Cabessut fût impossible.

L'objet de la réunion n'était pas contre un projet de construction quelconque ; il était purement en faveur de la restauration du Pont. C'est cette question seule que le Comité de défense des intérêts des quartiers du Pont-Neuf a voulu franchement soumettre à la population cadurcienne, en présence des conseillers municipaux hostiles au projet, mais capables au moins de discuter l'impossibilité de ce projet.

Une constatation d'abord : à part les citoyens Darquier et Marmiesse, on ne vit pas d'autres édiles ; les plus fringants même s'abstinrent de paraître à la réunion.

Le but du comité a été atteint : M. Cazes a bien dit que le nouveau pont ne coûterait pas trop cher ; il a également comparé le nouveau pont à une automobile ou à un ballon et le vieux pont à un cheval de frace, il n'a pas dit que la restauration fût chose impossible.

Et c'était pourtant la seule démonstration qu'il eût été intéressant de faire.

Somme toute, il a jonglé avec des billets de mille sans fournir même la preuve des calculs qu'il a faits devant le public. C'est très facile de faire des calculs, on n'a qu'à aligner des chiffres : l'on arrive toujours à un compte, mais il y a des calculs fantaisistes ;

ce sont ceux-là que M. Cazes nous présentait dimanche soir, car il faut être, ou un ingénieur désireux de voir un jour son nom inscrit sur la plaque commémorative qui sera accolée sur le nouveau pont, ou il faut vouloir plaisanter pour affirmer que la construction d'un pont et d'une avenue de 158 mètres de longueur ne coûtera que 300.000 fr. !

Les Conseillers Généraux, en répondant favorablement au questionnaire que le Journal du Lot eut l'honneur de leur adresser, ont compris l'importance de cette question de restauration qui sauvegardera des intérêts locaux tout en ménageant les finances de la ville et du département.

Et c'est aujourd'hui un fait à peu près acquis ; si l'impossibilité de la restauration du vieux pont n'est pas démontrée, les assemblées municipales et départementales examineront et adopteront prochainement le projet de la restauration, et cela, en dépit même de ces ingénieurs qui écrivent au Maire que cette restauration n'est digne tout au plus que d'un architecte !...

Louis BONNET.

Dans son compte-rendu de la réunion de dimanche, le Quercinois souligne le paragraphe suivant de la lettre de M. Vival, et demande si c'est par mégarde que M. Bourdin a oublié d'en donner communication au public.

Ce qu'il faut surtout éviter, c'est que par suite des passions que cette question soulève à Cahors, le département du Lot ne perde pas la part de subvention de l'Etat qui devait être attribuée au pont de Cabessut, et que cette subvention puisse permettre de faire ou pont ou chemins vicinaux pendant la campagne de 1905 ; tout le monde y gagnera.

L'avis de M. Vival sur ce point n'est point formel : c'est une simple crainte que le député de Figeac a exprimée, mais que rien ne justifie.

Donner communication aux auditeurs, de ce paragraphe, ne pouvait donc pas gêner le président du Comité de défense des quartiers du pont de Cabessut, puisque d'autre part, M. Pauliac a affirmé que si au mois d'avril un projet définitif est adopté, la subvention sera sûrement accordée.

La Défense écrit au sujet de la réunion : « Tous les discours ont été prononcés au milieu d'un brouhaha épouvantable. »

La Défense exagère, car elle reconnaît bien que M. Darquier a parlé au milieu de la plus grande attention de l'auditoire.

L. B.

Collège de jeunes filles

Nomination

Mademoiselle Freysse, maîtresse primaire au Collège de Jeunes filles de Cahors, est nommée au collège Racine à Paris.

Nous la prions d'agréer nos vives félicitations.

Postes et Télégraphes

Le résultat du concours de dames employées, des 4 et 5 août dernier, vient d'être publié.

Sur 34 postulantes qui ont subi les épreuves, à Cahors, 3 ont été déclarées admissibles.

Ce sont par ordre alphabétique : MM^{les} Bastit, aide à Alviagnac ; Bercegol, aide à Gramat ; Malaurie, aide à Gourdon.

Certificat d'études

Une session d'examen pour le certificat d'études exigé des aspirants au diplôme de chirurgien dentiste, s'ouvrira à Toulouse le 19 octobre 1904.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'Académie de Tou-

louse jusqu'au 12 octobre inclusivement.

Brevet élémentaire

Voici le résultat définitif des examens du brevet élémentaire pour les jeunes filles.

28 aspirantes sur 56 ont été reçues. Ce sont :

Miles Audibert, Boutonnet, Bouzou Augustine, Galtier, Lafage, Pairaud, Vacher, du Collège ; Delmouly, Gisbert, Loubanchés, Petit, de l'école primaire supérieure de Montcuq ;

Souladié, Vidallac, de l'école primaire supérieure de St-Céré ; Clédél, Dubernard, Pipy, du cours complémentaire de Figeac ;

Maratuech, Massabie, de l'école publique de Duravel ;

Cubaynes, de l'école publique de Martel ;

Mortefon, de l'école publique de Cahors (rue Fénélon) ;

Lagarigue, de l'école publique de Quissac ;

Delpech Marguerite, de l'école publique de Limogne ;

Souciac, de l'école publique de Vaillac ;

Cruzel, de l'école publique de Puy-l'Évêque ;

Bataille, de l'école publique de Prayssac ;

Gil, de l'école publique de Cajarc ;

Pachins, de l'école publique de Cuzac ;

Lafon, de l'école publique de La Française (Tarn-et-Garonne).

Au 7^e

Par décret du Président de la République en date du 1^{er} octobre 1904, M. Blanc, élève de l'école spéciale militaire de St-Cyr, est nommé sous-lieutenant et affecté au 7^e d'infanterie.

Qui l'a trouvée ?

Il a été perdu une montre de dame en or, sur le parcours du cimetière à la rue Fénélon.

Prière de la rapporter au commissaire de police.

Véloce-Sport Cadurcien

La Société informe les concurrents de la Course pédestre du 9 octobre, qu'ils peuvent prendre connaissance des dispositions et Règlement de cette épreuve chez Mlle Euphrasie Imbert, Marchande de journaux, Boulevard Gambetta, chez qui les engagements sont reçus jusqu'au Vendredi 7 courant, à 8 heures du soir.

Messieurs les Membres de la Société sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le samedi 8 courant à 8 heures 1/2 précises, au siège du Club (Café Tivoli).

Ordre du jour : Course pédestre départementale.

Le V. S. C. est heureux d'informer, les concurrents de la course pédestre que, outre les prix en espèces annoncés, il sera décerné :

Au 1^{er} une médaille offerte par le journal l'Auto, au 2^e une bonbonnière offerte par Mlle Euphrasie Imbert, dépositaire de journaux, au 3^e une bouteille liqueur offerte par M. Aufrère (Café Tivoli).

Accident

Lundi, le sieur Selves, émondait des noyers dans une vigne, à la Marchande, près Cahors. La hachette lui échappa des mains et tomba sur le bras de M. Jean Massip, occupé sous l'arbre à ramasser les noix.

Massip eut au bras une profonde entaille d'une douzaine de centimètres et fut conduit chez le docteur Vatal, qui lui sutura la plaie. Sauf complications, les suites de cette blessure ne seront pas graves.

barquait ses passagers dans le port de New-York.

VII

La part du crime

Cinq mois se sont écoulés. On est au mois de septembre. Transportons-nous à Paris.

Pénétrons un matin dans cette jolie résidence de Passy que nous voyons longer le bois de Boulogne et qui a vu sur le chemin de fer d'Auteuil.

La propriété se compose d'un élégant hôtel en pierres de taille sculptées, avec marquise et péristyle vitré et d'un coquet pavillon en rocailles, séparés l'un de l'autre par un bel et vaste jardin dans le gout du jour, c'est-à-dire orné de pelouses et de parterres diaprés.

Le jardin en avant de l'hôtel, est clos par une grille dorée, et derrière la charmille un petit mur sépare le jardin du parc dans lequel on pénètre par une porte basse.

Depuis longtemps le soleil levant fait scintiller la rosée dans le calice des fleurs et sur le brin d'herbe des pelouses vertes, mais le pavillon a encore ses portes closes et ses jalousies baissées.

L'hôtel semble tout aussi endormi que le pavillon.

(A suivre.)

UNE VENGEANCE

DE COMÉDIENNE

PAR

HENRI AUGU

VII

Un pacte infâme

Arabella profita de leur départ précipité pour glisser à l'oreille de Sam les mots suivants qui le comblèrent de joie. — Voilà de quoi t'évader ! — Des banknotes ! murmura-t-il, l'œil allumé.

Et comme les deux matelots qui tenaient Sam, grondaient, la riche créole leur donna à chacun aussi un billet de banque, qu'ils acceptèrent sans rechigner le moins du monde.

Ils ne le conduisirent pas moins à la cale, suivant les ordres du capitaine, mais avec des égards.

Richard qui avait observé curieusement le négrier, ne put s'empêcher de dire en le regardant s'éloigner.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Voilà une vraie figure de bandit ! Impossible de s'y tromper.

Est-ce qu'entre coquins on ne se devine pas quelquefois, comme entre honnêtes gens.

Richard et Henri allaient monter sur le pont, sans doute pour voir se dessiner les côtes pittoresques de Long-Island et de l'île de Manhattan, couvertes de verdure et d'arbres magnifiques jusqu'aux bords mêmes de l'Atlantique.

Mais ils en virent descendre Morton avec miss Clariss et s'arrêtèrent.

Arabella, de son côté, espérant surprendre quelque chose qui put servir ses infernaux projets, surtout en voyant assemblées précisément les quatre personnes qui en devaient être les victimes ou les auxiliaires, s'assit sur le divan, un peu à l'écart.

— Mes amis, dit Morton, il faut songer aux bagages.

Puis, s'approchant de Richard, il lui parla amicalement en lui serrant la main.

Henri en profita pour s'approcher également de miss Clariss qui lui dit à demi voix :

— Nous touchons au port, M. Henri. — Puissez-vous dire vrai pour notre bonheur, répondit Henri de même.

— M. Richard d'Aurigny, disait de son côté sir Morton, nous allons entrer dans le port de New-York. J'espère que nous ne nous séparerons pas.

« Je vous dois trop pour ne pas désirer de conserver mieux que votre souvenir. »

— Mon vœu le plus cher, répliqua Richard avec un accent pénétré, est que nous restions ensemble.

Apercevant Bob, Tony et Molly du côté de la proue, Morton les appela pour leur donner quelques instructions.

Ne craignez rien, Clariss, disait encore Henri à voix basse. Mon cœur m'affirme que notre rêve s'accomplira.

— Allons, ma fille, appela sir Morton après avoir congédié Molly, Tony et Bob, et en ouvrant la porte de sa cabine.

Miss Clariss alla rejoindre son père et disparut après avoir échangé avec Henri un dernier regard d'intelligence.

Richard qui avait observé les deux jeunes gens et qui venait de remarquer ce signe d'entente, prononça les paroles suivantes à mi-voix.

— Trois cœurs pour un amour, c'est un de trop.

— Tel est aussi mon avis, fit une voix à ses côtés.

C'était celle d'Arabella, qui s'était approchée de lui sans qu'il s'en aperçût, et qui avait entendu ses paroles.

— Qui êtes-vous, madame ! demanda Richard en reculant étonné et en examinant la créole.

— Une femme, répondit Arabella, qui veut que vous épousiez miss Clariss

coûte que coûte.

— Votre nom ?

— En France, où je vais me rendre avec vous, je serai Mme de Sainte-Marie.

— Et quel intérêt vous fait désirer si vivement ce mariage !

— Que vous importe !... Dans l'alliance que je vous propose, je ne demande rien pour moi.

— C'est trop où pas assez, fit vivement Richard qui croyait avoir affaire à une de ces agentes... discrètes et honnêtes, qui existent en Amérique comme en Europe.

— Je vous dis que je suis riche, très riche, et que je n'ai qu'un désir, celui de vous voir épouser la fille de M. Morton.

— Mais pourquoi ?

— A quoi bon cette question ?

— Pourquoi je voudrais savoir...

— Eh bien, c'est parce que vous me paraissiez un honnête garçon, comme je l'aime, c'est-à-dire

Viande de boucherie
Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de septembre pour la boucherie.

75 bœufs, pesant 44,187 kilos; 33 vaches, pesant 14,223 kilos; 152 veaux, pesant 14,124 kilos; 655 moutons pesant 19,423 kilos; 2 porcs, pesant 170 kilos; 11 mulets ou chevaux; 5 ânes, soit, au total, 933 animaux de races ou de qualités diverses pesant, chevaux, mulets et ânes non compris, 92,127 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

COMMUNICATIONS

Nous recevons les communications suivantes :

Chambre syndicale des ouvriers mineurs, terrassiers et manœuvres

La chambre syndicale des ouvriers mineurs, terrassiers et manœuvres se réunira le 8 octobre 1904 à la bourse du travail (vieux palais de Justice), à 8 heures 1/2 du soir pour recevoir les nouveaux adhérents, et pour la nomination du bureau définitif.

Les syndiqués qui n'assisteront pas à la réunion seront passibles de l'application des art. 5 et 11 des statuts.

Le Secrétaire,

BUREAU DES DOMAINES de Cahors

Le samedi, 22 octobre 1904, à deux heures de l'après-midi, devant la porte du Greffe du Tribunal civil de Cahors, il sera procédé par le Receveur des Domaines, à la vente aux enchères de fusils confisqués.

Le Receveur, LACHAISE.

Pharmacie de la CROIX-ROUGE

Boulevard Gambetta — En face le Théâtre, Cahors

Directeur : PAUL GARNAL

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE
Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

DEMANDER LE GUIDE PRATIQUE pour la Vendange et la Vinification, indispensables à tous les viticulteurs et OFFERT GRATUITEMENT.

Grands approvisionnements de Bisulfite de potasse — Phosphate d'Ammoniaque — Tannin — Gélatine — Acide tartrique — Chlorure de chaux (Chlore) — Acide sulfurique.

Vente aux prix de Droguerie

Arrondissement de Cahors

Lugagnac

Comité Républicain Radical. — Dimanche, 2 octobre, MM. Miquel et Périé, de Cahors, se sont rendus à Lugagnac, commune du canton de Limogne, où était organisée une réunion publique.

La séance a été ouverte à 3 heures 1/2, dans une des salles de l'hôtel Bergognoux, par le vice-président du comité Radical qui remercie d'abord les deux conférenciers de leur zèle et de leur dévouement, et leur souhaite, au nom de tous les républicains de Lugagnac, une cordiale bienvenue.

Il donne ensuite la parole au citoyen Miquel. Le conférencier commence par montrer avec quelle violence le parti réactionnaire du canton de Limogne, sous la conduite de son nouveau chef, a entrepris la lutte; et il félicite les républicains de Lugagnac d'avoir eu le courage de s'unir pour combattre au grand jour et pour opposer, à la haine et à l'ignorance que leurs adversaires cherchent à répandre, un idéal de liberté, de justice et de lumière.

Le conférencier parle ensuite avec une grande éloquence et une grande finesse, de certains dogmes et usages religieux dont il lui est aisé de démontrer scientifiquement la fausseté et la base puéride. Il justifie les mesures prises par les divers gouvernements qui se sont succédés depuis les anciens rois jusqu'à la République actuelle, contre les empiétements des congrégations.

Il montre ensuite, les avantages de la loi de deux ans, votée d'ailleurs en principe par le Parlement. Il indique enfin les justes bénéfices que les cultivateurs recueilleraient d'une application rationnelle de l'impôt global et progressif sur le revenu, remplaçant l'impôt inique qui frappe actuellement le paysan cultivant lui-même la terre qu'il a péniblement acquise, grâce aux privations et au travail de chaque jour.

Les assistants ont été vivement impressionnés par cette conférence qui a été accueillie par de chaleureux applaudissements.

Nos adversaires avaient gagné que nous n'oserions pas organiser une nouvelle réunion — car celle-ci est la seconde — nous leur avons montré que nous ne craignons rien, et que la violence se retourne contre ceux qui l'emploient. Notre première réunion fut orageuse, et nous essayâmes de la part des réactionnaires des injures grossières.

Nos conférenciers purent à peine ter-

miner leur discours, et M. le maire se garda bien de remplir son devoir.

La population de Lugagnac fut émue d'une pareille injustice, et elle l'a bien prouvé en écoutant, cette fois, dans le plus parfait silence, nos éloquentes et savants conférenciers. Les hurlements ne peuvent rien contre la vérité.

Le groupe radical est définitivement constitué, nous sommes assurés qu'il vivra et se développera, comme se sont développées toutes les associations vraiment républicaines fondées en France depuis trente ans.

Nous regrettons en terminant que des circonstances indépendantes de sa volonté, aient empêché M. le Dr Aymard, d'assister à cette réunion, qui marquera une date dans les annales du parti républicain de Lugagnac.

Albas

Bureau de bienfaisance. — Par arrêté, MM. Dulac et Laparra sont nommés membres du bureau de bienfaisance de la commune d'Albas.

Puy-l'Evêque

Foire. — Bœufs gras, de 34 à 38 fr. les 50 kilos.

Attelettes, de 600 à 900 fr. la paire.

Breaux, de 350 à 450 —

Porcs gras, de 38 à 40 fr. les 50 kilos.

Autres, de 15 à 30 fr. l'un.

Moutons gras, de 75 à 80 cent. le kilo, vif.

Autres, de 12 à 25 fr. l'un.

Oies, de 8 à 11 fr. la paire.

Canarés, de 50 à 55 c. la livre.

Poules, de 4 à 5 fr. la paire.

Lapins domestiques, 0,30 la livre.

Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.

Perdreaux, 1,50 à 1,75 l'un.

Œufs, 0,80 la douzaine.

Blé, de 15 à 16,50 les 4/5.

Mais, 3 fr. le 1/5.

Pommes de terre, 4 fr. les 4/5.

Arrondissement de Figeac

Saint-Sulpice

Vol d'un Filet. — Le sieur Jean-Pierre Baudot, originaire de Lyon, recommandeur de parapluies, étant de passage à Saint-Sulpice, trouvant un épervier qui se cachait, s'en empara et continua sa route dans la direction de Marcelliac.

Dès que le propriétaire s'aperçut que cet épervier n'était plus en place, il s'élança à la poursuite du malfaiteur, qu'il rencontra à Trassac, commune de Marcelliac. Chemin faisant, il lui proposa de lui acheter le dit filet, ce qui fut accepté; mais alors l'acheteur prétendit n'avoir pas assez d'argent sur lui, et pria le voleur d'être assez bon de le suivre.

Le voleur se laissa prendre au piège et vint se faire arrêter par les gendarmes.

La gendarmerie de Cujarc a été obligée de conduire le prévenu à Figeac, à la disposition de M. le Procureur de la République.

Figeac

Collège. — La rentrée des classes s'est effectuée lundi 3 octobre dans de brillantes conditions. Les vides causés par le départ des internes qui ont quitté l'établissement à la suite des nombreux succès obtenus dans toutes les branches de l'enseignement pendant la dernière année scolaire, ont été non seulement comblés, mais le chiffre est bien supérieur à 1903. Ces résultats font le plus grand honneur à la direction et à tout le personnel enseignant, et démontrent en outre que les familles ont une grande confiance en l'enseignement donné dans notre vieil établissement universitaire.

Bagnac

La foire. — Malgré les vendanges, la foire du 3 octobre a été assez importante. Les transactions étaient très lentes sur les bœufs d'attelage et d'élevage. Les veaux étaient payés de 80 à 85 c. le kilo. Les cochons gras se sont vendus de 38 à 42 fr. le quintal. Les porcelets étaient recherchés dans les prix de 12 à 20 fr. pièce.

Latronquière

Changement de foire. — Notre foire du 10 octobre se tiendra le 11 seulement, par suite de sa coincidence avec celle de Labastide-du-Haut-Mont du 9 octobre, qui se tiendra le lendemain. Avis aux intéressés.

Lunac

Conférence agricole. — Dimanche prochain, 9 octobre, à deux heures de l'après-midi, M. Pezet, professeur spécial d'agriculture, fera une conférence dans la salle d'école. Sujet : « Vinification. »

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Dimanche,

PROFIL

Le Greffe, le Greffier

Salviac

Accident. — Un bien triste accident est arrivé mardi au petit village de Carême, situé à 1500 mètres de Salviac. Un propriétaire de ce village, M. Momméja, conduisait une charrette chargée de fumier et attelée d'un cheval, lorsque

l'enfant de son voisin, le petit Ménage, âgé de 17 mois, se trouva pris, on ne sait trop comment, sous les roues du véhicule qui lui passa sur le corps. Relevé aussitôt, il reçut les soins que nécessitait son état qui paraissait fort grave.

M. le docteur Malbec appelé, a constaté qu'une cuisse avait été brisée, il n'a pu encore se prononcer sur le sort du malheureux enfant.

Inutile de dépeindre la douleur des parents et de l'auteur très involontaire de cet accident, qui se trouvent dans la consternation.

St-Germain

Le Conseil municipal de la commune de St-Germain, a fixé au dimanche 6 novembre, la prochaine mise à l'adjudication des droits de place de notre commune.

Depuis l'appropriation d'une place spéciale des marchands, en face du magnifique édifice comprenant mairie et groupe scolaire, nouvellement construit, le nombre des forains qui fréquentent nos foires, les plus belles de la région d'ailleurs, augmente considérablement.

D'autre part nos divers marchés, surtout en ce qui concerne la volaille, la truffe, le gibier, les foies gras, etc. sont de plus en plus approvisionnés.

Ces progrès ne sauraient nous surprendre, étant donné la situation topographique de notre commune, son vaste champ de foire bien ombragé et parfaitement aménagé et les sacrifices énormes que s'est imposés la municipalité pour le développement du commerce local.

Chez nos voisins

Fumel

Foire. — Comme tous les ans et à l'entrée de chaque hiver, nos foires deviennent de plus en plus importantes. C'est ainsi que mardi dernier la vente était beaucoup plus active et les affaires bien plus importantes qu'aux dernières foires de l'été.

Voici les cours pratiqués :
Bœufs gras, de 35 à 36 fr. les 50 kilos;
Bœufs pour engrais, 1.000 à 1.100 fr.;
Bœufs de labour, de 800 à 900 fr.;
Bouillottes, de 500 à 600 fr.;
Veaux gras, à 85 fr. les 100 kilos;
Les cours de ces animaux sont en hausse.

Porcs gras, de 44 à 45 fr. les 50 kilos;
Porcelets, de 40 à 60 fr. l'un;
Nourrains, de 25 à 30 fr. l'un.
Brebis, de 18 à 25 fr. l'une;
Moutons, 85 fr. les 100 kilos;
Agneaux, de 12 à 15 fr. l'un.
Volaille. — Dindes, de 5 à 6 fr. l'une;
Canarés, de 4 à 5 fr. la paire;
Poulardes, de 3 à 4 fr. la paire;
Poulets, 2 fr. 50 à 3 fr. la paire;
Lapins, de 1 fr. à 1 fr. 25 l'un;
Pigeons, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 la paire;
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un;
Lapins de garenne, de 1 fr. 50 à 2 fr. l'un;

Perdreaux, 1 fr. 75 à 2 fr. l'un;
Cailles, 0 fr. 40 à 0 fr. 50 l'une.
Les œufs, 0 fr. 90 la douzaine.
Raisins de table. — Chassalons, 0 fr. 20 le kilo.

Halles aux grains. — Blé, 17 fr. 50 à 18 fr. les 80 kilos;
Mais, 14 à 15 fr. l'hectolitre;
Noix, 10 à 14 fr. l'hect.;
Châtaignes, de 6 à 9 fr. l'hect.
Légumes. — Plants de choux, 0 fr. 60 le cent;
Oignons, 0 fr. 50 à 0 fr. 75 le paquet;
Aulx, 1 fr. 50 la gerbe;
Tomates, 0 fr. 20 le kilo;
Salsifis, 0 fr. 40 le paquet.

Chronique agricole

Moyen de conserver les instruments aratoires

En agriculture, toutes les économies, quelques petites qu'elles soient, ont leur importance. C'est pour cette raison que nous croyons utile de faire connaître un procédé d'une grande simplicité, pour conserver les instruments aratoires.

La plus grande partie de ces instruments sont, en sortant des mains de l'ouvrier, couverts d'une peinture à l'huile; mais comme cette peinture ne dure qu'un certain temps, il est important que les cultivateurs aient à leur disposition un moyen simple qu'ils puissent employer eux-mêmes, pour garantir leurs instruments des influences de l'air et de l'eau. Ce moyen consiste à frotter ces instruments avec un pinceau ou un chiffon de lin gommé d'huile siccative chaude. Cette huile, en séchant, forme un vernis sur le bois, elle l'empêche de se fendre, le préserve de la pluie et du soleil tout aussi bien que la peinture. Il faut employer pour cet usage, les huiles de noix, de lin, de chénevis, etc., qui sont siccatives. On doit éviter de se servir des huiles de colza, de navette, d'olive, etc., qui ne sont pas siccatives, c'est-à-dire qui ne séchent pas.

Il est bon de dire que toute espèce d'huile peut être rendue siccative en la faisant bouillir pendant un quart d'heure avec de la litarge (protoxyde de plomb), dans la proportion de 25 grammes par litre.

Importation des pommes dans le Wurtemberg

ALLEMAGNE
La récolte des pommes dans le Wurtemberg qui s'annonçait excellente, se trouve, d'après les derniers renseignements, compromise par la maladie qui s'est portée notamment sur les feuilles, et par les ravages causés par les chenilles, si bien qu'on ne peut plus, aujourd'hui compter sur une année moyenne. Il en résulte que ce pays qui a besoin d'une grande quantité de fruits pour la production du cidre, va être obligé, sans doute, de faire appel, dans une proportion assez considérable, à l'importation étrangère.

Ce fait peut intéresser nos producteurs qui espèrent une très belle récolte et vont par conséquent, avoir de grandes provisions à écouler.

Jusqu'à présent les fruits à cidre entrent en Allemagne en franchise. D'après le tarif du 25 décembre 1902 qui n'est pas encore en vigueur, si aucune modification ne survient dans les traités actuellement négociés, ces fruits ne seront plus exempts que pendant la période du 25 septembre au 25 novembre, à condition d'être expédiés en vrac; le reste de l'année, ils seront astreints à un droit de 2 mks 50 (soit 3 fr. 12) les 100 kilos. Les fruits emballés paieront 10 marks (soit 12 fr. 50) les 100 kilogrammes.

Les principaux importateurs de fruits à cidre en Wurtemberg sont les suivants :

MM. Spar, und Konsum Verein, 60, Wolfstrasse, Stuttgart,
Robert Hallmayer, 28, Büchsenstrasse, Stuttgart,
H. Troester, 106, Rothebühlstrasse, Stuttgart,
C. Schuler, à Ulm,
H. Loewenstein, à Geppingen,
W. Bühler, à Geislingen,
Brodbeck, à Reutlingen,
E. Wagner, à Vaihingen,
C. Vetter, à Esslingen,
J. Schwarz, à Cannstatt,
Mme Vve Mina Schank, à Ulm,
M. Ruckle, 35, Kasernenstrasse, Stuttgart.

(Communication de M. Jullien, Consul général de France à Stuttgart).

H. TUZET.

Ces noms sont donnés à titre de simple indication et sans aucune responsabilité.

Marchés aux Prunes

Aiguillon (Lot-et-Garonne), 4 octobre. — L'apport des prunes à notre foire du 3 octobre a été très important. Tout a été vendu aux cours suivants : Les 40/4 fruits au demi-kilo de 75 à 77 francs; 50/4, de 40 à 50 francs; 60/4, de 35 à 40 francs; 70/4, de 20 à 25 francs; 80/4, de 16 francs; 90/4, 13 francs; 100/4, de 12 à 13 francs; 120/4, de 7 à 8 francs; fretin, de 3 à 5 francs, le tout les 50 kilos.

Cancon (Lot-et-Garonne), 4 octobre. — Beau marché et très belle qualité. Apport, 2,500 quintaux environ. Vente active aux cours suivants : Les 40/5, de 73 à 75 francs; 50/5, de 38 à 40 francs; 60/5, de 30 à 32 francs; 70/5, de 20 à 22 francs; 80/5, de 16 à 18 francs; 90/5, de 14 à 15 francs; 100/5, de 10 à 12 francs; 110/5, de 7 à 9 francs; 120/5, de 5 à 6 francs; fretin, de 3 à 4 francs, le tout les 50 kilos.

Prayssas (Lot-et-Garonne), 4 octobre. — 500 quintaux environ ont été apportés. Tout a été vendu aux prix ci-après : De 60 à 64 fruits au demi-kilo, de 25 à 27 francs; de 70 à 74 fruits, de 18 à 20 francs; de 80 à 84 fruits, de 15 à 17 francs; de 90 à 94 fruits, de 13 à 15 francs; de 100 à 104 fruits, de 9 à 11 francs; fretin, de 4 à 6 francs, le tout les 50 kilos.

Montségur (Gironde), 5 octobre. — Notre dernier marché a été assez important, 180 quintaux environ avaient été apportés et peu sont restés invendus. Les cours assez rémunérateurs n'ont guère varié. Les 50/4, de 40 à 42 francs; 60/4, de 33 à 36 francs; 70/4, de 25 francs; 80/4, de 22 à 24 francs; 90/4, de 16 à 19 francs; 100/4, de 14 à 16 francs; 120/4, de 10 à 13 francs.

Castelmoron (Lot-et-Garonne), 5 octobre. — Apport 2.000 quintaux de prunes d'excellente qualité. Vente rapide, le nombre des marchands étant supérieur à celui des marchés précédents. Voici les cours pratiqués : les 40/4 fruits, de 70 à 72 francs; 50/4, de 39 à 40 francs; 60/4, de 28 à 30 francs; 70/4, de 21 à 22 francs; 80/4, de 16 à 18 francs; 90/4, de 12 à 14 francs; 100/4, de 9 à 10 francs; 110/4, de 7 à 8 francs; 120/4, de 6 à 7 francs, le tout les 50 kilos. L'apport du fretin était insignifiant.

Miramont (Lot-et-Garonne), 5 octobre. — Apport 2.000 quintaux. Vente lente en raison de la baisse qui s'accroît tous les jours.

Voici les cours qui ont été pratiqués : Les 50/4, de 36 à 40 fr.; 60/4, de 24 à 27 fr.; 70/4, de 17 à 19 fr.; 80/4, de 15 à 16 fr.; 90/4, de 13 à 14 fr.; 100/4, 10 fr.; fretin, de 5 à 8 fr., le tout les 50 kilos.

Duras (Lot-et-Garonne), 5 octobre. — Apport, de 2.000 à 2.200 quintaux.

Les cours restent sans variation sensible : la vente est cependant très active, surtout en ce qui concerne les beaux fruits qui sont recherchés.

Voici les prix : Les 50/4, de 36 à 38 fr.; 60/4, de 26 à 28 fr.; 70/4, de 21 à 23 fr.; 80/4, de 17 à 19 fr.; 90/4, de 14 à 16 fr.; 100/4, de 12 à 14 fr.; 110/4, de 10 à 11 fr.; 120/4, de 8 à 9 fr.; menu fretin, de 4 à 6 fr., le tout les 50 kilos.

Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 5 octobre. — Apport de 4.000 à 4.500 quintaux.

Cours pratiqués : Les 36/8, de 90 à 100 fr.; 40/4, de 60 à 65 fr.; 50/4, de 36 à 38 fr.; 60/4, de 24 à 26 fr.; 70/4, de 18 à 20 fr.; 80/4, de 15 à 16 fr.; 90/4, de 13 à 14 fr.; 100/4,

de 10 à 12 fr.; 110/4, de 8 à 10 fr.; 120/4, de 6 à 7 fr., le tout les 50 kilos.

Saint-Barthélemy (Lot-et-Garonne), 5 octobre. — Voici les cours pratiqués à notre marché de mardi dernier : Apport, de 280 à 300 quintaux. A peu près tout vendu. Les 40/4 fruits au demi-kilo, de 75 à 76 francs; 50/4, de 38 à 39 francs; 60/4, de 27 à 28 francs; 70/4, de 21 à 22 francs; 80/4, de 16 à 17 francs; 90/4, de 13 à 14 francs; 100/4, de 11 à 12 francs; 110/4, de 9 à 10 francs; 120/4, de 7 à 8 francs; menu fretin, de 3 à 5 francs, le tout les 50 kilos.

Castillonès (Lot-et-Garonne), 5 octobre. — Apport de 1.800 à 2.000 quintaux environ, tout vendu au cours suivant : Les 40/45 fruits au demi-kilo, de 73 à 75 francs; 50/55, de 40 à 42 francs; 60/65, de 28 à 30 francs; 70/75, de 25 à 26 francs; 80/85, de 16 à 18 francs; 90/95, de 12 à 14 francs; 100/105, de 11 à 12 fr. fretin, de 4 à 6 francs, le tout les 50 kilos. A signaler un lot de 125 kilos de prunes faisant 30 à la livre, vendu à raison de 100 francs les 50 kilos, et un deuxième lot de 125 kilos faisant 26 à la livre et vendu 140 francs les 50 kilos, appartenant au même propriétaire.

Fumel (Lot-et-Garonne), 5 octobre. — Notre marché aux prunes de mardi dernier a été un des plus forts de la saison. Environ 1.500 quintaux de prunes avaient été apportés. Tout a été rapidement enlevé. Cours pratiqués : Les 40/44, 72 francs; 50/54, de 40 à 41 francs; 60/64, de 25 à 26 francs; 70/74, de 21 à 22 francs; 80/84, de 16 à 18 francs; 90/94, de 14 à 15 francs; 100/4, de 12 à 13 francs; menu fretin, de 8 à 10 francs, le tout les 50 kilos.

Valence-d'Agen (Lot-et-Garonne), 5 octobre. — Voici les cours pratiqués : les 40/4, de 45 à 50 francs; 50/4, de 34 à 36 francs; 60/4, de 22 à 24 francs; 70/4, de 20 à 22 francs; 80/4, de 15 à 17 fr.; 90/4, de 12 à 15 francs; 100/4, de 8 à 11 francs, le tout les 50 kilos.

La Croix-Blanche (Lot-et-Garonne), 5 octobre. — Beau marché; cours stationnaires; quelques corbeilles de très gros fruits. Les 50/4, ont valu de 38 à 40 francs; les 60/4, de 28 à 30 francs; les 70/4, de 20 à 22 francs; les 80/4, de 16 à 18 francs; les 90/4, de 13 à 15 francs.

Bibliographie

La Revue Forézienne et Vellave Illustrée

Sommaire du numéro d'octobre 1904
PARTIE GÉNÉRALE. — L'éducation du Peuple, Louis de Romeuf. — Retour d'été (poésie), Henri Rigal. — Un grand poète : La comtesse Mathieu de Noailles, Pierre Messian. — La grande faucheuse (suite), D' Fernand Barbary. — La guerre du Sud-Africain (suite), Oberst.

PARTIE RÉGIONALE. — Les musées du Puy (suite), Ulysse Rouchon. — Les hospitalières, J.-F. Bertrand. — Etudes historiques sur le Forez : Villenontais (fin), J. Prajoux. — Le congrès des syndicats d'initiative, J. F. L. — Société de géographie commerciale, lettre du Sénégal, Joseph Poyard. — Modes féminines, Monseigneur. — Critique littéraire. — Revue financière, Pascal Forest.

ILLUSTRATIONS. — Hors texte : sur la route de Lhassa (Thibet). — Orphée (Alexandre Sson). — Marguerite de Valois (Clouet). — Karel du jardin (G. Terburg). — La leçon d'écriture (G.-O. Desvallières). — La gare Saint-Lazare (Gabriel Rousseau). — Dans le texte : Saint-Maurice, près Roanne (Les gorges de la Loire).
Abonnements : 1 an, 15 fr.; 6 mois 8 fr. — Le numéro 1 fr. 25. — Bureau : rue de la Paix, 3, Paris.

Les annales politiques et littéraires

REVUE POPULAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE

Sommaire du 2 octobre 1904. — Chronique Générale. — Notes de la Semaine : La Foie de la Vitesse, Le Bonhomme Chrysale. — Souvenirs de Voyages : A travers la Corée, Pierre Loti. — Scènes de la Vie Réelle : Plages Bourgeoises, Jean Loris. — Impressions et Souvenirs : Annales de Collège, Anatole France. — Les Echos de Paris, Sergines. — Memento de la Semaine prochaine Mémor. — Le Livre du Jour : Le Journal de Sonia (Un Déjeuner Parisien), Sonia. — Poésie : Rantère, G. de Porro-Riche. — Histoires du Matin, Jacques Normand. — Causerie Théâtrale : Le Comédien, Jules Lemaitre. — Pages oubliées : La Mission de Guillaume Tell, A. de Lamartine. — Le sifflet de Taïma, Pierre Louette. — Revue des Livres : La « Montagne à travers les Ages », par John Grand-Carteret, Adolphe Brisson. — Examen des Manuscrits, Georges Darville. — Petite Anthologie : N. Reisse, Hélène S-guin. — Mouvement Scientifique : Sous la neige. — Le Gaz et le Charbon. — Le Sel et l'Albuminurie, Henri de Parville. — Les Conseils de la Cousine : Sur la Tolérance, Cousine Yvonne. — Pages Etrangères : Pierre 1^{er}. — Misc. — Roman : Mademoiselle Josette (suite), Georges Besume. — Petit Dictionnaire de Définitions. — Bouquet de Pensées.

SUPPLÉMENT « LA FEMME »
Causerie sur la Joupe : La Manière d'exécuter nos Modèles, M^{me} Laurent Bourget. — Fantaisies : La Dentelle d'Alençon (suite et fin), M. B. — Notre Concours sur la Tolérance : Opinions des Ecrivains et des Penseurs sur la tolérance, Mots et Pensées, Résultats du Concours. — Nos Primes s'adaptent à la Toilette. — Mon Petit Currier, Docteur Jo et Cousine Yvonne.

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ
Beaux-Arts : La Bequée, gravure en couleurs. — En Corée : Panorama de Séoul, Types de Coréens, Dans les rues de la Capitale.

Histoires de la Semaine : Cortège de Pierre 1^{er} dans les rues de Belgrade; Elouard VII et le prince de Galles en costume écossais; Portraits du prince héritier d'Allemagne et de sa fiancée.

Musique : « A quoi bon entendre les Oiseaux des Bois ? » Poésie de Victor Hugo musique de C. Saint-Saëns.

Abonnements : France, un an, 6 fr. six mois 3 fr. 50.
Union postale un an 7 fr. 50 six mois 4 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7^e. — Sommaire du 6 Octobre 1904.

<

NOUVEAUX BOURRELETS MORARD
Breveté S. G. D. G.

MAISON D'AMEUBLEMENT RIVIÈRE Jeune
seul concessionnaire à Cahors et la région

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

(SERVICE D'ÉTÉ 1904)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos										
EXPRESS.		EXPRESS.		EXPRESS.		DIRECT.		OMNIBUS		EXPRESS.										
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		
PARIS (Aust.)... départ...	3 30	10 31	9 12	11 14	—	TOULOUSE...a. 1 30	1 30	3 18	5 45	8 40	9 16	6 5	CAHORS. — dép....	6 5	7 28	12 49	7 14	7 14	7 14	
LIMOGES... départ...	3 34	4 43	3 11	9 2	—	MONTAUBAN d. 1 40	1 40	4 22	7 30	9 31	10 53	7 20	Mercuès... 6 19	7 50	1 3	1 3	1 3	1 3	1 3	
BRIVE... départ...	6 35	6 33	3 20	9 29	—	Causade... 4 1	4 1	5 20	8 11	9 58	11 38	8 1	Douelle (Arrêt)... 6 30	8 9	1 14	1 14	1 14	1 14	1 14	
Gignac-Cressensac... 7 20	7 1	4 52	12 27	—	Labenque... 6 9	6 9	6 19	9 1	—	—	12 13	8 43	Luzech... 6 35	8 20	1 20	1 20	1 20	1 20	1 20	
SOULLAC... 7 40	7 39	4 59	1 12	—	Cieuras... 6 19	6 19	9 1	—	—	—	12 22	8 52	Castelfranc... 6 49	8 46	1 32	1 32	1 32	1 32	1 32	
CAZOULÈS... 7 53	7 40	5 12	1 47	—	Sept-Ponts... 6 33	6 33	9 13	—	—	—	12 34	9 4	Prayssac (Arrêt)... 6 52	—	1 35	1 35	1 35	1 35	1 35	
Lamothe-Fénelon... 8 9	7 39	5 35	2 7	—	CAHORS... arr. 2 45	4 38	6 42	10 30	—	—	12 42	9 12	Puy-l'Évêque... 7 1	9 11	1 43	1 43	1 43	1 43	1 43	
Nozac... 8 19	7 40	5 37	2 10	—	CAHORS... dép. 2 49	4 49	6 52	—	—	—	—	9 29	Duravel... 7 8	9 25	1 50	1 50	1 50	1 50	1 50	
GOURDON... 8 31	7 40	5 37	2 17	—	Espéde... 7 5	7 5	—	—	—	—	—	9 41	Soturac-Touzac... 7 16	9 37	1 58	1 58	1 58	1 58	1 58	
Saint-Clair... 8 40	7 40	5 37	2 34	—	St-Denis-Catus... 7 19	7 19	—	—	—	—	—	9 41	Fumel... 7 25	10 2	2 7	2 7	2 7	2 7	2 7	
Dégagnac... 8 51	7 40	5 37	2 34	—	Thédirac-Peyril... 7 33	7 33	—	—	—	—	—	9 41	LIBOS... 7 31	10 9	2 19	2 19	2 19	2 19	2 19	
Thédirac-Peyrilles... 9 2	7 40	5 37	2 34	—	Dégagnac... 7 42	7 42	—	—	—	—	—	9 41	PARIS... 11 16	—	4 14	4 14	4 14	4 14	4 14	
Saint-Denis-Catus... 9 13	7 40	5 37	2 34	—	Saint-Clair... 7 52	7 52	—	—	—	—	—	9 41								
Espéde... 9 22	7 40	5 37	2 34	—	GOURDON... 8 7	8 7	—	—	—	—	—	9 41								
CAHORS... 9 32	7 40	5 37	2 34	—	Nozac... 8 16	8 16	—	—	—	—	—	9 41								
Sept-Ponts... 9 51	7 40	5 37	2 34	—	Lamothe-Fénelon... 8 25	8 25	—	—	—	—	—	9 41								
Causade... 10 5	7 40	5 37	2 34	—	CAZOULÈS... d. 8 37	8 37	—	—	—	—	—	9 41								
Labenque... 10 12	7 40	5 37	2 34	—	SOULLAC... d. 3 47	5 52	8 46	—	—	—	—	9 41								
Causade... 10 45	7 40	5 37	2 34	—	Gignac-Cressensac... d. 3 48	5 57	8 51	—	—	—	—	9 41								
MONTAUBAN... 11 10	7 40	5 37	2 34	—	BRIVE... d. 4 24	6 33	9 56	—	—	—	—	9 41								
TOULOUSE... 12 13	7 40	5 37	2 34	—	PARIS (A.) arr. 11 51	4 7	—	—	—	—	—	9 41								

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS